



COMPTE RENDU du COMITE DE PILOTAGE RESTREINT NATURA 2000 Mairie de Saint Jouan des Guerets – 4 octobre 2019

Personnes présentes (par ordre alphabétique)

Monsieur	Patrick	BARRAUX	Vice-président Dinan Agglomération	Dinan
Monsieur	Pierre Jean	BERTHELOT	Chargée mission	DREAL
Monsieur	David	BOIXIERE	Maire	Pleudihen
Monsieur	Camille	BONDU	Adjoint	Pleurtuit
Madame	Anna	BRANQUET	ONCFS	Rennes
Monsieur	Jean Claude	BRIANT	Adjoint	La Ville ès Nonais
Madame	Dominique	CONSILE	Sous-préfète	Dinan
Monsieur	Luc	COUAPEL	Maire	Saint Jouan
Monsieur	Luc	DELAHAIE	Conseiller	Le Minihic
Monsieur	Jean Paul	GAINCHE	maire	Langrolay
Monsieur	Alain	GUEGUEN	Sous préfecture	Saint Malo
Madame	Anne Sophie	GUILLEMOT	Conseillère délégué	Dinan
Madame	Amalia	HARISMENDY	DDTM 35 Chef UENM	Saint Malo
Monsieur	Sébastien	JIGOREL	DDTM 35 - service biodiv	Rennes
Monsieur	Vincent	LAGOQUET	Sous-préfet	Saint Malo
Monsieur	Jean Marie	LORRE	Maire	Saint Samson
Madame	Véronique	MEHEUST	Vice présidente Conseil Départemental 22	Saint Briec
Monsieur	Jean Luc	OHIER	Adjoint	La Richardais
Monsieur	Michel	VASPART	Conseiller - Sénateur	Pleudihen

Mandat :

Monsieur Serge SIMON, maire de Plouer, donne mandat à Monsieur Jean Paul GAINCHE, maire de Langrolay.

Madame Dominique CONSILE, sous-préfète de Dinan, représente le Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Madame Amalia HARISMENDY représente Monsieur le Préfet Maritime.

Excusés :

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille & vilaine,
Monsieur Thierry NICOLAS, adjoint à Lanvallay
Monsieur Pascal PERRIN maire de Saint Helen

Le quorum étant atteint, les décisions prises lors de ce Comité de Pilotage seront valides.

Après un tour de table (présentation des personnes présentes), monsieur le Sous –préfet de Saint Malo présente l’objet de ce comité de pilotage restreint aux seuls membres votants. Il s’agit de désigner la structure porteuse pour poursuivre l’animation du DOCOB des deux sites Natura 2000.

Monsieur Michel Vaspert rappelle l’historique de la démarche : les dispositions législatives imposant le portage de la mission Natura 2000 par une Collectivité, la CODI (actuellement Dinan Agglomération) avait fait acte de candidature le 31 mars 2009 pour une durée de 2 fois 3 ans. Lors du COPIL, monsieur Luc COUAPPEL avait été élu président du COPIL pour le site ZPS et monsieur Michel Vaspert, président pour le Copil ZSC.

Monsieur Michel Vaspert annonce que Dinan Agglomération a fait acte de candidature pour poursuivre cette mission pour une durée de 3 ans avec l’accord des deux autres EPCI : Saint Malo Agglomération et la Communauté de Communes Côte d’Emeraude. Ce portage pourrait être ultérieurement remis en cause si un syndicat mixte de portage du projet de PNR était créé, ce qui n’est pas encore le cas. En outre, Monsieur Michel Vaspert informe que les deux présidents seront démissionnaires en 2020 à l’issue des prochaines élections.

Monsieur le Sous-préfet procède au vote concernant le portage de la mission Natura 2000.

La candidature de Dinan Agglomération est acceptée par 11 voix pour et une abstention.

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur le Sous-préfet lève la séance.